Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-212_2026-DE

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au CA	En exercice
93	93

PRESENTS	72
POUVOIRS Suppléants	1
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	12

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Date de la Convocation
15 SEPTEMBRE 2026
Date d'Affichage
15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técou - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurent ALBERGE, Richard ANGOSTO, Alain ASSIÉ, Julien BACOU, Claire BATAILLER, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Jérémy BOMPART, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Daniel BREIL, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Nathalie ETIENNE, François FABRE, Fabien FENESTRE, Bernard FERRET, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christelle HARDY, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Patrick LAGASSE, Patrice LAPEYRE, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Thierry MARTIN, Danièle MAXIMILIEN, Fabienne MOLINIER, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Alain PLANTADE, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Frédéric GLAUDIS à Ludovic VERGNES

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Boris CORTIJOS à Julien BACOU, Solange COSTES à Alex DE NARDI, Pascal HEBRARD à Max ESCAFFRE, Guillaume GAIRIN à Jonathan VIDAL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Paul SALVADOR à Michel MALGOUYRES, Vincent TERRASSIE à Céu DA COSTA

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Jean-Luc BASTIE, Lucie DUCOS, Thomas DOMENECH, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Dominique MARIE, Marie-Claire MATE, Anne MILLET, Jean-Marc MOLLE, Peggy NOUVIALE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Régine MOULIADE

N°212_2026

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 19- Sollicitation d'une subvention auprès des organismes partenaires pour l'élaboration du schéma directeur gestion des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-212_2026-DE

Exposé des motifs

Aux termes de l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Dans une démarche d'appropriation et d'amélioration des connaissances de son patrimoine et des problématiques en lien avec la gestion des eaux pluviales, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a souhaité s'engager dans la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines et du zonage pluvial associé.

Les objectifs d'une telle étude sont :

- la collecte et la bancarisation des données de son patrimoine GEPU,
- le recensement des problématiques en lien avec la gestion des eaux pluviales,
- l'harmonisation des pratiques liées aux eaux pluviales sur l'ensemble du territoire, en favorisant une gestion à la source des eaux pluviales visant à limiter l'imperméabilisation,
- favoriser l'infiltration et mettre en place des techniques de gestion intégrée des eaux pluviales,
- la mise en place d'un programme d'action pour supprimer/atténuer les problématiques liées aux eaux pluviales,
- la mise en place d'une stratégie globale et cohérente de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.
- Afin de se faire accompagner dans cette démarche, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a confié l'élaboration du schéma directeur au bureau d'études SCE (8 chemin de la Terrasse, 31500 TOULOUSE) pour un montant prévisionnel de 999 778,26 € TTC.

Le schéma directeur se compose de 4 phases :

. Phase 1 : Etat des lieux préliminaire et analyse de l'existant (échange avec les communes, collecte, analyse et compilation des informations sous SIG),

. Phase 2 : Etat des lieux et investigations terrain (levés terrain, recensement des exutoires, …),

. Phase 3 : Analyses quantitatives et qualitatives des écoulements (mesures de débit et de qualité des rejets des eaux pluviales, modélisation des réseau),

. Phase 4 : Définition d'un programme d'actions et du zonage eaux pluviales

La durée globale de réalisation de l'étude est de 36 mois.

L'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales est éligible, entre autres, aux aides de l'agence de l'eau Adour Garonne et du département du Tarn. En effet, dans le cadre du 12eme programme de l'agence de l'eau, les projets permettant de développer la gestion intégrée des eaux pluviales sont subventionnés avec un taux d'aide de 50%.
Dans la même démarche, le conseil départemental du Tarn accompagne l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales avec un taux d'aide de 30%.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code général de collectivités territoriales notamment les articles L5216-5 et L2226-1,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-212_2026-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **décide** de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Tarn, organismes partenaires, en vue de l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales ;
- **autorise** le président à signer tous documents afférents à cette demande.

Vote Pour :	81
Vote Contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 30 SEP. 2026
- publication - mise en ligne
Le 30 SEP. 2026
et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION entre vignoble et bastides

La Secrétaire de séance,
Régine MOULIADE

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 081-200066124-20260921-212_2026-DE